



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2021-159

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Centre hospitalier de Laval /

53-2021-07-01-00004 - 2021-05 - délégation signature affaires médicales (1 page) Page 3

53-2021-07-19-00015 - 2021-15 - délégation signature affaires médicales (1 page) Page 5

53-2021-09-17-00011 - SKM_C3350i21121313230 (1 page) Page 7

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne /

53-2021-12-14-00002 -
20211214_ddetspp_53_compositioncommissionluttecontrelaprostitution (2 pages) Page 9

Centre hospitalier de Laval

53-2021-07-01-00004

2021-05 - délégation signature affaires médicales

Le Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier de Laval,

Vu les articles L.6143-7, D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35, R.6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de Santé en date du 1^{er} octobre 2013, portant désignation de Monsieur André-Gwenaël PORS, Directeur d'hôpital, chargé de l'intérim des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier de Laval, du 1^{er} octobre au 31 octobre 2013,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 3 octobre 2013, portant désignation de Monsieur André-Gwenaël PORS, Directeur d'hôpital chargé à compter du 1^{er} novembre 2013 des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier de LAVAL,

Vu la note de service NS/2021/92 du 7 juin 2021 relative à la modification de l'organigramme de direction.

Vu l'arrêté du CNG en date du 23 avril 2021 portant nomination de Madame Hélène BLAZY en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Laval à compter du 1^{er} juillet 2021,

Vu la décision en date du 14 janvier 2019 portant titularisation de Madame Magali ROGER en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière,

Décide,

Article 1 :

Madame Hélène BLAZY, Directrice Adjointe, Directrice des affaires médicales, de la communication et de l'attractivité, reçoit pour le Centre Hospitalier de Laval, délégation de signature pour tous les actes de gestion administrative courante du service, en conformité avec l'organigramme général de l'établissement, pièces comptables incluses.

Article 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, demeurent soumis à la signature du Directeur Général :

- Les délibérations du conseil de surveillance
- Les notes de service
- Les emprunts,
- Les baux emphytéotiques, et baux de plus de dix-huit ans,
- Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation.

Article 3 :

Sur proposition de Madame Hélène BLAZY, la délégation de signature est donnée dans la limite de ses attributions, à Madame Magali ROGER, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer au nom du Directeur Général, tous les actes relatifs aux affaires relevant des attributions du service des affaires médicales, pièces comptables incluses, à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 2 ci-dessus.

Les documents signés par l'Attachée d'Administration Hospitalière en application de cet article porteront la mention « *pour le Directeur Général et par délégation, l'Attachée d'Administration Hospitalière* ».

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène BLAZY et de Madame Magali ROGER, tous les actes relatifs aux affaires relevant des attributions du service des affaires médicales, pièces comptables incluses, sont mis à la signature du Directeur Général ou de son représentant.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Bulletin des Actes Administratifs de la Préfecture du Département de la Mayenne, pour être portée à la connaissance des personnels et des usagers.

La présente décision sera adressée à Madame La Trésorière du Centre Hospitalier de Laval.

Fait à Laval, le 1^{er} juillet 2021

Le Directeur Général,



André-Gwenaël PORS

Diffusion : intéressés – dossier personnel – trésorerie principale – préfecture de Laval

Centre hospitalier de Laval

53-2021-07-19-00015

2021-15 - délégation signature affaires médicales

Le Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier de Laval,

Vu les articles L.6143-7, D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35, R.6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 28 mai 2021, mettant fin au détachement de Monsieur André-Gwenaël PORS, directeur d'hôpital dans l'emploi fonctionnel de directeur du Centre Hospitalier de Laval à compter du 19 juillet 2021,

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de Santé en date du 30 juin 2021, portant désignation de Monsieur Sébastien TREGUENARD, Directeur Général Adjoint au CHU d'Angers, chargé de l'intérim des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier de Laval, à compter du 19 juillet 2021 et jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur,

Vu la note de service NS/2021/92 du 7 juin 2021 relative à la modification de l'organigramme de direction.

Vu l'arrêté du CNG en date du 23 avril 2021 portant nomination de Madame Hélène BLAZY en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Laval à compter du 1^{er} juillet 2021,

Vu la décision en date du 14 janvier 2019 portant titularisation de Madame Magali ROGER en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière,

Décide,

Article 1 :

Madame Hélène BLAZY, Directrice Adjointe, Directrice des affaires médicales, de la communication et de l'attractivité, reçoit pour le Centre Hospitalier de Laval, délégation de signature pour tous les actes de gestion administrative courante du service, en conformité avec l'organigramme général de l'établissement, pièces comptables incluses.

Article 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, demeurent soumis à la signature du Directeur Général :

- Les délibérations du conseil de surveillance
- Les notes de service
- Les emprunts,
- Les baux emphytéotiques, et baux de plus de dix-huit ans,
- Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation.

Article 3 :

Sur proposition de Madame Hélène BLAZY, la délégation de signature est donnée dans la limite de ses attributions, à Madame Magali ROGER, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer au nom du Directeur Général, tous les actes relatifs aux affaires relevant des attributions du service des affaires médicales, pièces comptables incluses, à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 2 ci-dessus.

Les documents signés par l'Attachée d'Administration Hospitalière en application de cet article porteront la mention « pour le Directeur Général et par délégation, l'Attachée d'Administration Hospitalière ».

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène BLAZY et de Madame Magali ROGER, tous les actes relatifs aux affaires relevant des attributions du service des affaires médicales, pièces comptables incluses, sont mis à la signature du Directeur Général ou de son représentant.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Bulletin des Actes Administratifs de la Préfecture du Département de la Mayenne, pour être portée à la connaissance des personnels et des usagers.

La présente décision sera adressée à Madame La Trésorière du Centre Hospitalier de Laval.

Fait à Laval, le 19 juillet 2021

Le Directeur Général par intérim,

Sébastien TREGUENARD

Diffusion : intéressées - dossier personnel - trésorière principale du centre hospitalier de Laval - Préfecture de Laval

Centre hospitalier de Laval

53-2021-09-17-00011

SKM_C3350i21121313230

Le Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier de Laval,

Vu les articles L.6143-7, D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35, R.6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de Santé en date du 17 septembre 2021, portant désignation de Monsieur Christophe MENUET, Directeur Général Adjoint au CHU d'Angers, chargé de l'intérim des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier de Laval, à compter du 17 septembre 2021 et jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur,

Vu la note de service NS/2021/92 du 7 juin 2021 relative à la modification de l'organigramme de direction.

Vu la note de service NS/2021/136 du 17 septembre 2021 relative à la Direction du Centre Hospitalier de Laval,

Vu l'arrêté du CNG en date du 23 avril 2021 portant nomination de Madame Hélène BLAZY en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Laval à compter du 1^{er} juillet 2021,

Vu la décision en date du 14 janvier 2019 portant titularisation de Madame Magali ROGER en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière,

Décide,

Article 1 :

Madame Hélène BLAZY, Directrice Adjointe, Directrice des affaires médicales, de la communication et de l'attractivité, reçoit pour le Centre Hospitalier de Laval, délégation de signature pour tous les actes de gestion administrative courante du service, en conformité avec l'organigramme général de l'établissement, pièces comptables incluses.

Article 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, demeurent soumis à la signature du Directeur Général :

- Les délibérations du conseil de surveillance
- Les notes de service
- Les emprunts,
- Les baux emphytéotiques, et baux de plus de dix-huit ans,
- Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation.

Article 3 :

Sur proposition de Madame Hélène BLAZY, la délégation de signature est donnée dans la limite de ses attributions, à Madame Magali ROGER, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer au nom du Directeur Général, tous les actes relatifs aux affaires relevant des attributions du service des affaires médicales, pièces comptables incluses, à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 2 ci-dessus.

Les documents signés par l'Attachée d'Administration Hospitalière en application de cet article porteront la mention « pour le Directeur Général et par délégation, l'Attachée d'Administration Hospitalière ».

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène BLAZY et de Madame Magali ROGER, tous les actes relatifs aux affaires relevant des attributions du service des affaires médicales, pièces comptables incluses, sont mis à la signature du Directeur Général ou de son représentant.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Bulletin des Actes Administratifs de la Préfecture du Département de la Mayenne, pour être portée à la connaissance des personnels et des usagers.

La présente décision sera adressée à Madame La Trésorière du Centre Hospitalier de Laval.

Fait à Laval, le 17 septembre 2021
Le Directeur Général par intérim,

Christophe MENUET

Diffusion : intéressées - dossier personnel - trésorière principale du centre hospitalier de Laval - Préfecture de Laval

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2021-12-14-00002

20211214_ddetspp_53_compositioncommissionl
uttecontrelaprostitution



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection
des populations**

**Délégation départementale aux droits des
femmes et à l'égalité**

Arrêté du **14 DEC. 2021**

relatif à la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution,
le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

**Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 121-9 et R. 121-12-7,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment les articles 8 et 9,

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2021 portant renouvellement d'agrément de l'association « Les 2 Rives » pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 2018 relatif à la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, modifié par les arrêtés en date des 5 mars 2019, 20 novembre 2020 et 27 mai 2021,

Considérant le renouvellement des mandats de 3 ans des membres de la commission,

Considérant les désignations des conseils municipaux en 2020 et 2021,

Considérant les désignations de la Cour d'Appel d'Angers et du conseil départemental,

Sur proposition de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté définit la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle créée dans le département par l'arrêté préfectoral du 14 mai 2018.

Article 2 : Sont membres de droit de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle :

- le préfet, ou son représentant,
- le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, ou son représentant,
- le directeur départemental de la sécurité publique, ou son représentant,
- le directeur interrégional de la police judiciaire, ou son représentant,
- le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son représentant,
- le directeur de la préfecture chargé des étrangers ou son représentant,
- le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant.

Article 3 : Sont nommés membres de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle pour une durée de trois ans renouvelable :

- Madame Clotilde Ribet, magistrate, vice-présidente du tribunal de grande instance de Laval,
- Docteur Ghislaine Judalet-Illand, médecin désigné par le conseil départemental de l'ordre des médecins,
- Monsieur Gwénaél Poisson, vice-président du conseil départemental de la Mayenne,
- Monsieur Bernard Bourgeois, conseiller communautaire, représentant Laval Agglomération,
- Madame Nolwenn Guérin, maire déléguée d'Azé, représentant la ville de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- Monsieur Sébastien Buron, conseiller municipal, représentant la ville de Laval,
- Monsieur Yves Paillasse, adjoint au maire, représentant la ville de Mayenne,
- Monsieur Jean-François Rossignol, directeur de l'association « Les 2 Rives », agréée, ou son représentant chef de service,
- Madame Louise Plessis, assistante sociale de l'association « Les 2 Rives ».

Article 4 : L'arrêté du 14 mai 2018 modifié est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne et dont une copie sera adressée aux membres de la commission.

Le préfet,



Xavier LEFORT